

Communiqué de presse



Sécurité électrique – Restons tous vigilants

7 avril 2015

L'ELECTRICITE EST LA MEME QUAND ON NE LA VOIT PAS, LE CYCLONE PAM NOUS RAPPELLE A L'ORDRE !

Samedi 14 mars 2015, alors que le territoire calédonien était en alerte cyclonique pour PAM, 99,9% des incidents électriques (coupures d'alimentation électrique) ont été provoqués par la chute de végétation sur le réseau (haute tension (HT) sur le domaine public et basse tension (BT) aussi bien sur les domaines publics que privés).

Ce jour là, une partie du Mont-Dore n'était plus alimentée en électricité du fait d'un arbre tombé sur nos lignes aériennes HT. Lorsqu'un incident de cette sorte est détecté, les « protections de réseau » réagissent et l'alimentation de la branche de réseau concernée est arrêtée immédiatement. Sans délais, les équipes de techniciens vont sur le terrain rechercher l'origine de l'incident et constater les dégâts. Ils effectuent au plus vite une mise en sécurité du périmètre avant de procéder à la remise en état. Cependant, ce jour là, en arrivant sur site, nos agents ont constaté que l'arbre en cause avait déjà été tronçonné par un riverain pour dégager la route sans se soucier des consignes de sécurité.

Il faut rappeler à chacun le grand danger que peut représenter un ouvrage électrique endommagé (poteau, câble, transformateur, coffret de comptage...) car même si les règles les plus strictes sont appliquées par nos services en terme de mise en sécurité et de rapidité d'intervention, un risque reste toujours possible. Pour cela, il est donc interdit à chacun de toucher un câble à terre ou tout objet touchant un câble électrique HT ou BT et de prévenir immédiatement EEC afin que nos agents interviennent dans les meilleurs délais pour sécuriser la zone.

UN NUMERO A RETENIR

« **Câble à terre, ouvrage électrique dégradé, démolir sous tension. J'appelle EEC au 46 36 36** ». EEC affiche ces messages de prévention sécurité électrique sur les faces latérales des carrosseries de ses véhicules techniques et commerciaux pour une plus grande visibilité depuis octobre 2014.





En soutien aux informations déjà développées dans un panel d'établissements scolaires (Opération « Sentinelle » dans des collèges de Nouméa) et sur son site internet, EEC souhaite également alerter les professionnels et les particuliers des dangers encourus par l'électricité. Dans ce message, une seule consigne : appeler EEC au 46.36.36.

« *Il ne s'agit pas d'une simple campagne d'intérêt public, ces messages doivent être vus, lus et surtout intégrés par le plus grand nombre. Une campagne de sensibilisation plus que nécessaire pour garantir la sécurité des tiers et protéger leurs vies.* » témoigne François BERGER, Directeur de la distribution pour EEC.

Lors de cyclones, d'accidents de la route, de vandalisme, dans des bâtiments abandonnés ou en cours de travaux, le danger électrique est très souvent sous-évalué, les risques d'électrisation voire même d'électrocution, doivent être pris très au sérieux, c'est ce que tient à rappeler EEC.

Ainsi :

- Quand un câble est à terre, **défense de le toucher et de s'en approcher**, il faut appeler EEC.
- Si un ouvrage électrique est dégradé ou vandalisé, il faut immédiatement le signaler à EEC.
- Si un chantier pour revente, réhabilitation, rénovation ou démolition d'une habitation est prévu, le particulier, promoteur ou donneur d'ordre devra obtenir d'EEC une confirmation écrite de mise hors tension. Car « courant coupé » ne signifie pas « mise hors tension » de l'ensemble de l'alimentation électrique.



Règlementation, sécurité intérieure, sécurité extérieure, raccordement électrique, démolition d'un bâtiment, sont autant de conseils qu'il est possible de retrouver dans la rubrique sécurité de l'agence en ligne www.eec.nc 24h/24, 7j/7.

Communication EEC
Laurence ESQUEDIN
15, rue Jean Charlier - PK4
98 848 Nouméa Cedex
Tél. +687 46.35.29
www.eec.nc